



REPALEAC



REPALEAC

RESEAU DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET
COMMUNAUTES LOCALES POUR LA GESTION DURABLE
DES ECOSYSTEMES FOREIERS EN AFRIQUE CENTRALE

Projet : Appui aux peuples autochtones et communautés locales pour la protection et la conservation des forêts et de la biodiversité dans l'espace COMIFAC en Afrique centrale

Note concept

Octobre, 2019

01. Identification de la Structure

TITRE :	Appui aux peuples autochtones et communautés locales pour la protection et la conservation des forêts et de la biodiversité dans l'espace COMIFAC en Afrique centrale
DUREE :	2020 - 2025
PAYS :	<ul style="list-style-type: none"> - Gabon - Rwanda - Congo Brazzaville - Burundi ; - Cameroun - République centrafricaine - Tchad - République Démocratique du Congo
FINANCEMENT :	FONDS BLEU
AGENCE D'EXECUTION :	COMIFAC-CEFDHAC
MAITRE D'OUVRAGE :	REPALEAC
Contacts	Jitongwa71@gmail.com basiruisa2014@gmail.com , alossier1@yahoo.fr ,

1. Contexte et justification

Le Réseau des Populations Autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) est un réseau de la société civile d'échelle sous régionale¹ et un réseau spécialisé de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)² sur les problématiques des Peuples Autochtones (PA) dont le but est d'accroître et de garantir la participation des Peuples autochtones et communautés locales dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale conformément aux directives sous-régionales adoptées par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Depuis sa création en 2003 à Kigali au Rwanda, le REPALEAC et ses démembrements actifs mènent des actions en vue de défendre les droits des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) ainsi que la pérennité des écosystèmes auxquels ils sont intimement liés et desquels dépend leur survivance. Pour ce faire, le réseau développe des initiatives qui visent à rendre visible le leadership autochtone au moyen de :

¹Le REPALEAC compte des démembrements nationaux actifs au Burundi, au Cameroun, au Congo, au Gabon, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Tchad.

²La CEFDHAC est une plateforme qui regroupe les Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant auprès de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la bonne gouvernance et la gestion durable des écosystèmes forestiers

- (a) leur participation et la prise en compte de leurs avis dans les sphères de négociations afférentes aux problématiques en lien avec les PACL et la mise en valeur des écosystèmes ;
- (b) leurs réflexions quant aux modalités d'amélioration des conditions de vie des PACL en adéquation avec leurs us et coutumes tout en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles.

Dès lors, les délégués du REPALEAC participent aux grandes réunions/événements/fora nationaux, régionaux et internationaux d'une part, et mènent des actions pour bâtir et consolider son développement stratégique, institutionnel et organisationnel d'autre part.

Le REPALEAC vient de se doter d'un plan stratégique pour le développement durable des peuples autochtones et communautés locales couvrant la période de 2018- 2025, en lien avec le Plan de Convergence de la COMIFAC. Ce plan est un résultat d'un processus participatif qui a engagé le réseau depuis 2016 et ses représentations nationales, et qui bénéficie d'un soutien de ses partenaires, et notamment de la Coopération allemande (GIZ), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de la Banque Mondiale (BM),

Trois grandes phases marquent ce processus, notamment la phase de rédaction du cadre stratégique (2016-2018) celle opérationnelle (2018-2019) et celle de mise en œuvre allant de 2019- 2025.

La première phase s'est conclue lors de la 17^{ième} Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (**PFBC**) au cours de laquelle le REPALEAC a tenu un événement parallèle afin de présenter son cadre stratégique à plus de 80 participants composés des membres de gouvernements, ONG et autres partenaires techniques et financiers.

La phase 2 d'opérationnalisation du Cadre Stratégique consiste à développer un Plan d'Exécution du cadre stratégique. Ce plan d'exécution sous-régional sera composé de huit plans de développement national des Peuples Autochtones et Communautés Locales ainsi que d'un Plan de suivi et de soutien sous-régional.

Grâce au financement de FCPF alloué au Programme de renforcement des capacités liées à la REDD+ (Capacity Building Program) pour la société civile et des Peuples Autochtones du monde entier et sur la base d'une sollicitation du REPALEAC, le FCPF a ainsi marqué son accord à ce que la Banque mondiale se lance dans la préparation d'un projet pour financer le renforcement des capacités des peuples autochtones de l'Afrique Centrale francophone, et contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique.

Ce don sera exécuté par la COMIFAC et consistera à financer des activités sous-régionales et nationales menées par le REPALEAC, et ses réseaux nationaux.

Le projet permettra de financer des activités dans cinq pays d'Afrique Centrale où les Peuples Autochtones et communautés locales sont représentés par le REPALEAC et qui sont couramment appelés des pays FCPF (soit dans le Fonds Préparation – Gabon, République Centrafricaine, soit dans le Fonds Carbone– Cameroun, République du Congo et République Démocratique du Congo).

Le Projet étant administré par la COMIFAC, et en vue de permettre les bénéficiaires autochtones de participer à sa gouvernance et sa gestion, un comité de pilotage est mis en

place et constitué par les représentants sous régionaux et nationaux des autochtones et communautés locales des réseaux du REPALÉAC

C'est dans ce cadre que cet organe de Gouvernance tiendra sa première réunion en vue d'échanger sur son fonctionnement, et en même temps valider le plan opérationnel annuel des activités du Projet pour 2019.

Par ailleurs, l'opérationnalisation du cadre stratégique est tributaire du renforcement de la gouvernance au sein du REPALÉAC en vue de garantir sa crédibilité. Ceci passe par le renforcement de la légitimité des animateurs des organes de gouvernance du réseau tant au niveau sous régional et national à travers la tenue de la Conférence nationale dite Assemblée Générale.

Ce projet contribue à la réalisation du cadre stratégique et plans nationaux des réseaux membres du REPALÉAC dans 8 pays de l'espace COMIFAC, notamment du Rwanda, au Burundi, au Tchad, au Congo Brazzaville, en République Centrafricaine, au Cameroun, au Gabon et en République Démocratique du Congo. Ce projet va renforcer la visibilité des réseaux nationaux du REPALÉAC, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones et des communautés locales dans ces pays. A travers ce projet, il y aura sensiblement, réduction de l'exploitation illégale des forêts et de la biodiversité, et des mesures efficaces de conservation et de protection des forêts seront mises en place par les communautés en collaboration avec les autorités locales qui malheureusement, restent des acteurs important mais sous-informés.

Ce projet dans sa mise en œuvre, collaborera les conventions i) Convention cadre des nations unies sur le changement climatique, ii) convention sur la diversité biologique, et la déclaration universelle des droits de l'homme. D'autres cadres d'orientations et de politiques en rapport avec la gouvernance et la gestion des forêts et des ressources naturelles dans ces pays seront mis au projet de ce projet.

2. Objectifs du projet

2.1. Objectif Global

Global : Contribuer à la protection et la conservation des forêts des forêts et la biodiversité dans l'espace COMIFAC en Afrique Centrale par l'amélioration de la gouvernance et la gestion locale des peuples autochtones et communautés locales

2.2. Objectifs spécifiques

- Assurer la reconnaissance des droits fonciers des PACL dans les pays de l'espace COMIFAC en Afrique centrale
- Délimiter les terres et territoires des PACL reconnues et gérées en vertu de la coutume
- Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques forestières et des programmes de gestion durable des forêts et des ressources naturelles
- Participer à la conception, la mise en œuvre et la validation des politiques et programmes Climat/REDD+
- Développer et diversifier les activités économiques durables des PACL à partir de leurs terres, territoires, ressources naturelles et de leur savoir-faire

- Renforcer les capacités institutionnelles et de gestion du REPALEAC et ses réseaux

3. Résultats attendus

- Les droits fonciers des PACL sont reconnus et garantis dans les pays de l'espace COMIFAC en Afrique centrale
- Les terres et territoires des PACL reconnues et gérées en vertu de la coutume sont délimitées et cartographiées
- Les PACL participent activement à la définition et la mise en œuvre des politiques forestières et des programmes de gestion durable des forêts et des ressources naturelles
- Les PACL participent activement à la conception, la mise en œuvre et la validation des politiques et programmes Climat/REDD+
- Les PACL développent et diversifient leurs activités économiques durables sur leurs terres et territoires sécurisés en valorisant les ressources naturelles et de leur savoir-faire
- Les capacités institutionnelles et de gestion du REPALEAC et ses réseaux nationaux membres sont renforcées dans 8 pays de l'espace COMIFAC en Afrique centrale

4. Zone du projet

Le projet sera exécuté dans 8 pays de l'espace COMIFAC en Afrique Centrale :

- Gabon
- Rwanda
- Congo Brazzaville
- Burundi ;
- Cameroun
- République centrafricaine
- Tchad
- République Démocratique du Congo

5. Axes prioritaires et activités du projet par objectifs

Ce projet cadre avec les objectifs et cadre de convergence de la COMIFAC et basé sur des axes prioritaires du cadre stratégique du REPALEAC.

Axe 1 : Sécurisation des terres et territoires des PACL

OS1.1 Assurer la reconnaissance des droits fonciers des PACL dans l'espace COMIFAC en Afrique centrale

1. Transposer les directives de la COMIFAC portant sur l'attribution et la sécurisation foncière des PACL dans les dispositifs légaux et réglementaires nationaux
2. Assurer l'application des dispositions nationales pour la reconnaissance effective des droits fonciers des PACL
3. Défendre et promouvoir les droits fonciers des PACLs

OS 1.2. Délimiter les terres et territoires des PACL

1. Identifier et cartographier les terres et territoires des PACL

2. Mettre en place des mécanismes efficaces de gestion des conflits liés aux terres et territoires des PACL
3. Renforcer les initiatives de gestion et de gouvernance locale des forêts et de la biodiversité en Afrique centrale (foresterie communautaire et la protection des Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires en Afrique Centrales, etc.)

Axe 2 : Participation des PACL aux décisions touchant à l'accès et à la gestion durable des forêts et des ressources naturelles aux niveaux local, national et international

Objectif 1 : Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques forestières et des programmes de gestion durable des forêts et des ressources naturelles

Activités à réaliser

1. Participer effectivement aux initiatives et accords internationaux sur la gestion des forêts et des ressources naturelles
2. Influencer les politiques locales et nationales sur la GRN et la biodiversité ;
3. Faciliter la participation et le suivi des reformes nationales en cours dans les pays de l'espace COMIFAC en Afrique centrale.
4. Renforcer les droits des PACL dans les concessions forestières et les aires protégées
5. Participer au pilotage des dispositifs de certifications liés à la gestion durable des ressources naturelles
6. Généraliser le CLIP dans les projets touchant les forêts et les ressources naturelles des PACL

Objectif 2 : Participer à la conception, la mise en œuvre et la validation des politiques et programmes Climat/REDD+

Activités à réaliser

1. Participer pleinement et effectivement aux négociations internationales et aux initiatives Climat/ REDD+
2. Intégrer dans les programmes REDD+ l'apport historique des PACL dans la gestion durable de l'environnement
3. Participer aux mécanismes ou dispositifs de partage des bénéfices des programmes REDD+
4. Organiser des forums culturels et de coopération des peuples autochtones en Afrique Centrale (FIPAC)

Axe 3. Augmentation et consolidation des bénéfices économiques durables des PACL tirés de la gestion durable des ressources naturelles et de la forêt

OS 3.1 Développer et diversifier les activités économiques durables des PACL à partir de leurs terres, territoires, ressources naturelles et de leur savoir-faire

Activités à réaliser

1. Promouvoir la valorisation économique des ressources forestières et naturelles
2. Augmenter les revenus provenant de la production de PFNL selon des pratiques culturellement appropriées et respectueuses du genre et de l'environnement
3. Diversifier les sources pérennes de revenus en lien avec la gestion durable des ressources naturelles
4. Promouvoir les activités APA

OS 3.2 Augmenter les bénéfices des PACL tirés de l'utilisation de leurs terres, territoires, ressources naturelles et savoirs traditionnels pour des activités économiques

Activités à réaliser

1. Bénéficier des mécanismes de compensation relatifs aux exploitations forestières
2. Bénéficier des mécanismes de compensation et de développement dans les Aires Protégées et Zones Tampons
3. Assurer l'augmentation des ressources provenant des mécanismes de compensation APA

Axe : 4. Consolidation et renforcement des capacités du REPALEAC et de ses réseaux

Objectif spécifique 1 : Défendre les intérêts et revendications des PACL en Afrique centrale

Activités à réaliser

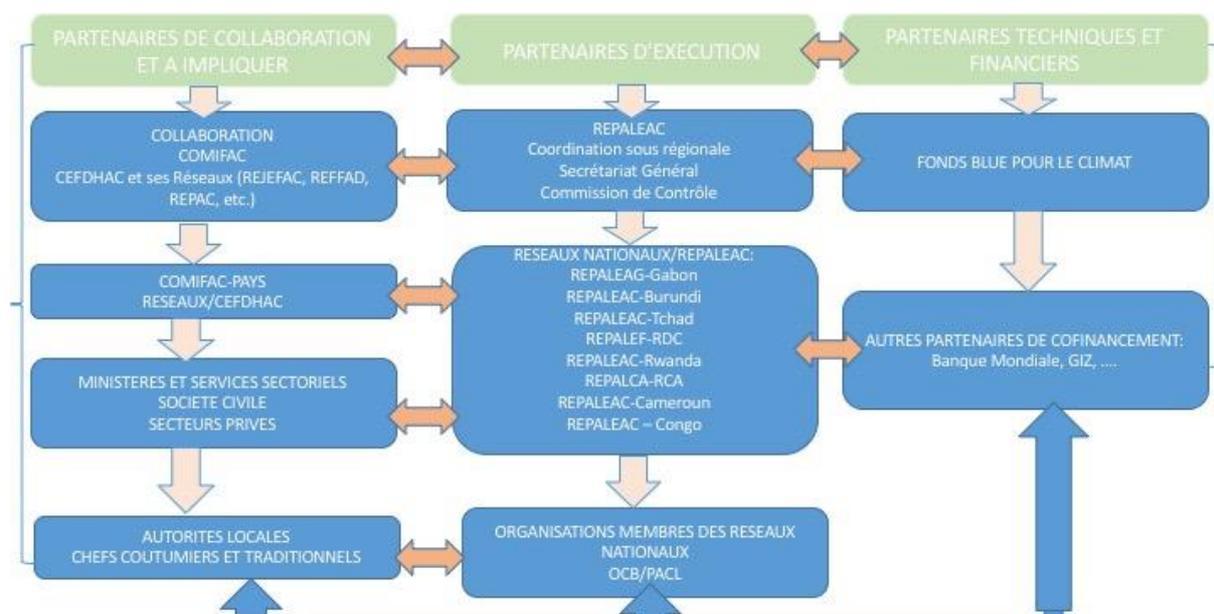
1. Organiser les formations thématiques sur la gestion et la gouvernance des ressources naturelles
2. Observer scrupuleusement les règles de bonne gouvernance définies par les textes du REPALEAC
3. Renforcer la coordination et améliorer la qualité de la communication interne entre les membres du REPALEAC, au niveau régional et national
4. Renforcer la coordination et améliorer la qualité de la communication interne entre les membres du REPALEAC, au niveau sous régional et national
5. Renforcer les capacités des membres du REPALEAC pour l'exécution et le suivi des objectifs du REPALEAC

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités institutionnelles et de gestion du REPALEAC et ses réseaux

Activités à réaliser

1. Organiser des formations thématiques
2. Visite des pays et dans les sites des PACL par la coordination
3. Défendre les intérêts et revendications des PACL en Afrique centrale

6. Cadre de mise en œuvre du projet



7. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet sont :

- i) les peuples autochtones et les communautés locales des pays de l'espace COMIFAC en Afrique centrale ;
- ii) les organisations membres des réseaux nationaux
- iii) les acteurs de la société civile ;
- iv) les organisations à base communautaires ;

Dans la mise en œuvre, la coordination du REPALEAC veillera sur le respect du genre, avec une forte implication et participation des femmes et des jeunes.

8. Budget du projet

Un budget estimatif de **7.340.000,00\$ud** (Dollars américains Sept millions trois cents quarante milles) est sollicité pour la réalisation de ce projet.

Tableau budgétaire par objectif/activités

N°	Activités du projet	Budget estimatif
OS1: Assurer la reconnaissance des droits fonciers des PACL dans l'espace COMIFAC en Afrique centrale		
1.1	Transposer les directives de la COMIFAC portant sur l'attribution et la sécurisation foncière des PACL dans les dispositifs légaux et réglementaires nationaux	\$250'000.00
1.2	Assurer l'application des dispositions nationales pour la reconnaissance effective des droits fonciers des PACL	\$20'000.00
1.3	Défendre et promouvoir les droits fonciers des PACLs	\$150'000.00
Sous - total OS1		\$420'000.00
OS2: Délimiter les terres et territoires des PACL reconnues et gérées en vertu de la coutume		
2.1	Identifier et cartographier les terres et territoires des PACL	\$600'000.00
2.2	Mettre en place des mécanismes efficaces de gestion des conflits liés aux terres et territoires des PACL	\$135'000.00
2.3	Renforcer les initiatives de gestion et de gouvernance locale des forêts et de la biodiversité en Afrique centrale (foresterie communautaire et la protection des Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires en Afrique Centrales, etc.)	\$75'000.00
Sous total OS2		\$810'000.00
OS3: Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques forestières et des programmes de gestion durable des forêts et des ressources naturelles		
3.1	Participer effectivement aux initiatives et accords internationaux sur la gestion des forêts et des ressources naturelles	\$250'000.00
3.2	Influencer les politiques locales et nationales sur la GRN et la biodiversité ;	\$450'000.00

3.3	Faciliter la participation et le suivi des reformes nationales en cours dans les pays de l'espace COMIFAC en Afrique centrale.	\$500'000.00
3.4	Renforcer les droits des PACL dans les concessions forestières et les aires protégées	\$430'000.00
3.5	Participer au pilotage des dispositifs de certifications liés à la gestion durable des ressources naturelles	\$75'000.00
3.6	Généraliser le CLIP dans les projets touchant les forêts et les ressources naturelles des PACL	\$125'000.00
	Sous-total OS3	\$1'830'000.00
OS4: Participer à la conception, la mise en œuvre et la validation des politiques et programmes Climat/REDD+		
4.1	Participer pleinement et effectivement aux négociations internationales et aux initiatives Climat/ REDD+	\$150'000.00
4.2	Intégrer dans les programmes REDD+ l'apport historique des PACL dans la gestion durable de l'environnement	\$250'000.00
4.3	Participer aux mécanismes ou dispositifs de partage des bénéfices des programmes REDD+	\$350'000.00
4.4	Organiser des forums culturels et de coopération des peuples autochtones en Afrique Centrale (FIPAC)	\$500'000.00
	Sous-total OS4	\$1'250'000.00
OS5: Développer et diversifier les activités économiques durables des PACL à partir de leurs terres, territoires, ressources naturelles et de leur savoir-faire		
5.1	Promouvoir la valorisation économique des ressources forestières et naturelles	\$150'000.00
5.2	Augmenter les revenus provenant de la production de PFNL selon des pratiques culturellement appropriées et respectueuses du genre et de l'environnement	\$350'000.00

5.3	Diversifier les sources pérennes de revenus en lien avec la gestion durable des ressources naturelles	\$250'000.00
5.4	Promouvoir les activités APA	\$750'000.00
	Sous-total OS5	\$1'500'000.00
OS6: Augmenter les bénéfices des PACL tirés de l'utilisation de leurs terres, territoires, ressources naturelles et savoirs traditionnels pour des activités économiques		
6.1	Bénéficier des mécanismes de compensation relatifs aux exploitations forestières	\$150'000.00
6.2	Bénéficier des mécanismes de compensation et de développement dans les Aires Protégées et Zones Tampons	\$310'000.00
6.3	Assurer l'augmentation des ressources provenant des mécanismes de compensation APA	\$250'000.00
	Sous-total OS6	\$710'000.00
OS7: Défendre les intérêts et revendications des PACL en Afrique centrale		
7.1	Organiser les formations thématiques sur la gestion et la gouvernance des ressources naturelles	\$150'000.00
7.2	Observer scrupuleusement les règles de bonne gouvernance définies par les textes du REPALÉAC	\$50'000.00
7.3	Renforcer la coordination et améliorer la qualité de la communication interne entre les membres du REPALÉAC, au niveau régional et national	\$250'000.00
7.4	Renforcer la coordination et améliorer la qualité de la communication interne entre les membres du REPALÉAC, au niveau sous régional et national	\$35'000.00
7.5	Renforcer les capacités des membres du REPALÉAC pour l'exécution et le suivi des objectifs du REPALÉAC	\$85'000.00
	Sous-total OS7	\$570'000.00
OS8: Renforcer les capacités institutionnelles et de gestion du REPALÉAC et ses réseaux nationaux		

8.1	Organiser des formations thématiques	\$250'000.00
8.2	Visite des pays et dans les sites des PACL par la coordination	\$0.00
8.3	Défendre les intérêts et revendications des PACL en Afrique centrale	\$0.00
	Sous-total OS8	\$250'000.00
	TOTAL GERAL	\$7'340'000.00

Nous disons Sept million trois cent quarante mille dollars américains
 Pour le REPALEAC
 Joseph ITONGWA MUKUMO
 Coordonnateur régional

